

GUIDE DEPARTEMENTAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE :

LES COMMUNES DE HAUTE-SAVOIE

- DOCUMENTS UTILES POUR L'ELABORATION DU QUESTIONNAIRE -

Indicateurs utilisés au niveau international

Une recherche des indicateurs du développement durable utilisés au niveau des instances internationales, ou européennes a été effectuée.

Il apparaît que ces indicateurs sont surtout utiles aux pays en voie de développement, car les problèmes majeurs qu'ils mettent en évidence sont liés à la très grande pauvreté, concernant le pôle social (analphabétisation, malnutrition, sida ...), et le pôle environnemental (vulnérabilité aux catastrophes naturelles, insalubrité de l'eau, désertification,...). Les problématiques des territoires riches comme l'est la Haute-Savoie, sont complètement différentes.

Cependant, ces indicateurs permettent de cibler les grands thèmes du développement durable.

- *EVI : environmental vulnerability index:*

L'index de vulnérabilité environnemental prend en compte des paramètres liés aux changements climatiques, à la biodiversité, à l'eau, à l'agriculture, à la désertification, aux catastrophes naturelles, et aux problèmes de santé publique

http://www.vulnerabilityindex.net/EVI_Indicators.htm

- *ESI : environmental sustainability index*

L'index de soutenabilité environnementale comprend 21 indicateurs et 76 variables, regroupés en 5 thèmes : l'environnement (ecosystems), la pression sur l'environnement, la vulnérabilité des populations humaines, les politiques sociales et institutionnelles, et les programmes globaux, internationaux.

<http://sedac.ciesin.columbia.edu/es/esi/>

- *EPI : environmental performance index*

L'index de performance environnementale prend en compte des problèmes de santé publique, de qualité de l'air, de ressource en eau, de biodiversité, d'accès aux ressources naturelles, et d'énergie soutenable.

<http://beta.sedac.ciesin.columbia.edu/es/epi/>

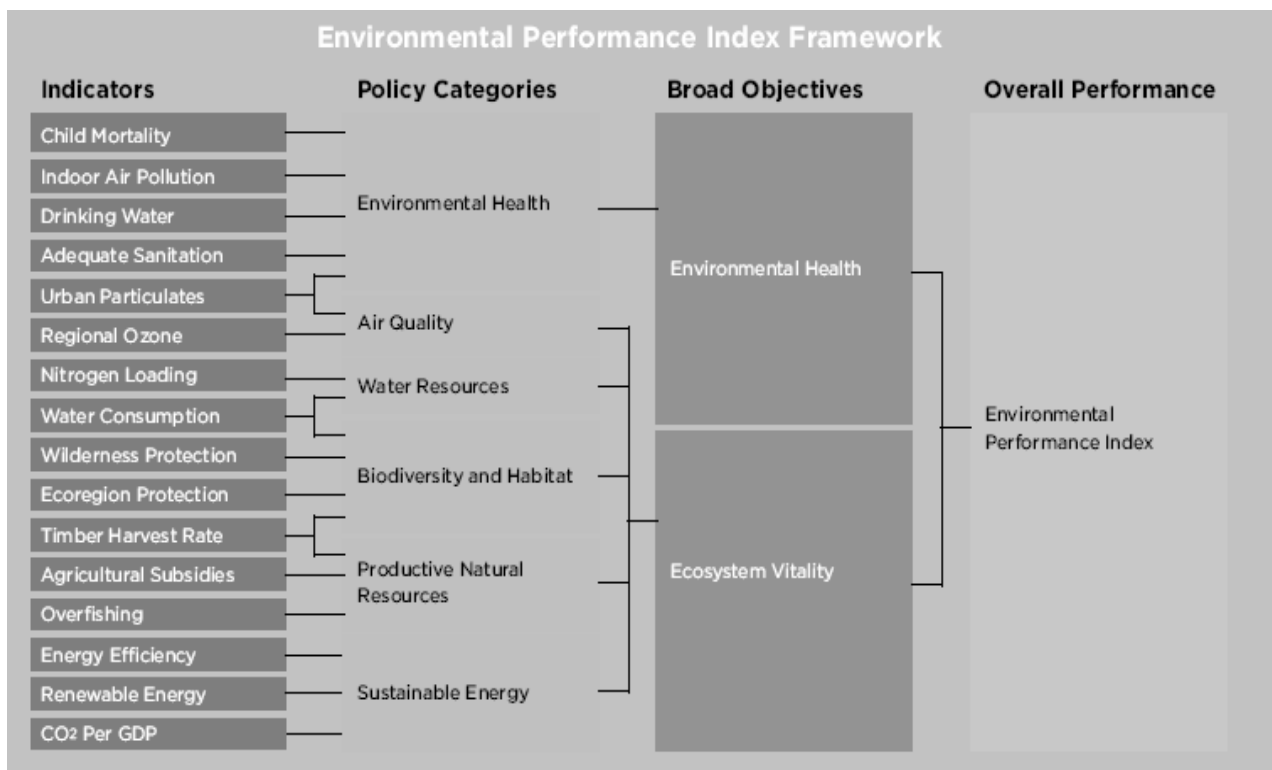
- L'empreinte écologique est une estimation de la superficie dont la Terre a besoin pour subvenir à nos besoins, selon notre mode de vie. Avec cet outil, chacun peut mesurer sa propre influence sur la nature.

<http://www.footprintnetwork.org/>

- International Dashboard : est une base de données sur Internet qui recense, pour chaque pays, les données en terme de développement durable. Une version existe au niveau européen.

- Les indicateurs du développement durable utilisés au niveau européen
http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY_OFFPUB/KS-68-05-551/EN/KS-68-05-551-EN.PDF

76 Variables		21 Indicators	5 Components
-Nitrogen dioxide concentration -Sulfur dioxide concentration	-Particulate concentration -Indoor air quality	Air Quality	Environmental Systems
-Ecoregions at risk -Threatened birds -Threatened mammals	-Threatened amphibians -National Biodiversity Index	Biodiversity	
-Wilderness area	-Developed area	Land	
-Dissolved oxygen -Electrical conductivity	-Suspended solids -Phosphorus concentration	Water Quality	
-Surface water availability	-Groundwater availability	Water Quantity	
-Coal consumption -Nitrogen oxide emissions -Sulfur dioxide emissions	-VOC emissions -Vehicles in use	Reducing Air Pollution	Reducing Environmental Stresses
-Forest cover change	-Acidification	Reducing Ecosystem Stresses	
-Population growth	-Total fertility rate	Reducing Population Growth	
-Ecological Footprint -Waste recycling rates	-Hazardous waste generation	Reducing Waste & Consumption Pressures	
-Industrial organic effluents -Fertilizer consumption	-Pesticide consumption -Area under water stress	Reducing Water Stress	
-Overfishing -Sustainably managed forests -Market distortions	-Salinization due to irrigation -Agricultural subsidies	Natural Resource Management	
-Deaths from intestinal infectious diseases -Child mortality rate	-Child mortality due to respiratory infections	Environmental Health	
-Malnutrition	-Safe drinking water supply	Basic Human Sustenance	
-Casualties due to environmental disasters	-Environmental Hazard Exposure Index	Reducing Environment-Related Natural Disaster Vulnerability	
-Gasoline price -Corruption -Government effectiveness -Protected land area -Environmental governance -Strength of rule of law -Local Agenda 21 initiatives	-Civil and political liberties -Sustainable development data gaps -International environmental engagement -Environmental knowledge creation -Democratic institutions	Environmental Governance	Social and Institutional Capacity
-Energy consumption / GDP	-Renewable energy production	Eco-Efficiency	
-Corporate sustainability (Dow Jones) -Corporate sustainability (Innovest) -ISO 14001 certified companies	-ISO 14001 certified companies -Private sector environmental innovation -Participation in Responsible Care Program	Private Sector Responsiveness	
-Innovation capacity -Digital Access Index -Female primary education	-University enrollment -Research scientists	Science and Technology	
-Intergovernmental environmental activities -Role in international environmental aid	-Participation in international environmental agreements	Participation in International Collaborative Efforts	Global Stewardship
-Greenhouse gas emissions / GDP	-Greenhouse gas emissions / capita	Greenhouse Gas Emissions	
-Transboundary sulfur dioxide spillovers	-Polluting-goods imports	Reducing Transboundary Environmental Pressures	



Index de Performance environnementale (EPI)

THEME 1: ECONOMIC DEVELOPMENT
 THEME 2: POVERTY AND SOCIAL EXCLUSION
 THEME 3: AGEING SOCIETY
 THEME 4: PUBLIC HEALTH
 THEME 5: CLIMATE CHANGE AND ENERGY
 THEME 6: PRODUCTION AND CONSUMPTION PATTERNS

Pour chaque thème, de nombreux indicateurs sont utilisés

Thèmes couverts par les indicateurs européens du développement durable

- De nombreux autres indicateurs du développement durable existent, notamment l'index de développement humain

http://hdr.undp.org/statistics/indices/about_hdi.cfm

Ville de Seattle

La ville de Seattle, aux USA a développé en 1998 40 indicateurs du développement durable. Ces indicateurs, qualitatifs, sont évalués tous les 5 ans, et des tendances (amélioration, stagnation, baisse) sont établies. Les trois piliers du développement durable sont concernés, mais les points forts sont dédiés à l'éducation et à l'intégration des personnes « fragiles ».

Là encore, même si les thèmes abordés seront repris dans notre questionnaire, les problématiques principales (soit un grand écart de niveau de vie entre les « riches » et les « pauvres ») ne sont pas les nôtres en Haute-Savoie.

Environment

Wild Salmon ; Ecological Health Soil ; Erosion ; Air Quality ; Pedestrian- and Bicycle-Friendly Streets ; Open Space near Urban Villages ; Impervious Surfaces ; Population & Resources ; Population ; Water Consumption ; Solid Waste Generated and Recycled ; Pollution Prevention ; Local Farm Production ; Vehicle Miles Traveled and Fuel Consumption ; Renewable and Nonrenewable Energy Use

Economy

Energy Use Per Dollar of Income ; Employment Concentration ; Unemployment ; Distribution of Personal Income ; Health Care Expenditures ; Work Required for Basic Needs ; Housing Affordability ; Children Living in Poverty ; Emergency Room Use for Non-E Purpose ; Community Reinvestment

Youth & Education

High School Graduation ; Ethnic Diversity of Teachers ; Arts Instruction ; Volunteer Involvement in Schools ; Juvenile Crime ; Youth Involvement in Community Service ; Equity in Justice ; Adult Literacy

Health & Community

Low Birthweight Infants ; Asthma Hospitalizations for Children ; Voter Participation ; Library and Community Center Usage ; Public Participation in the Arts ; Gardening Activity ; Neighborliness ; Perceived Quality of Life ;

Indicateurs du développement durable utilisés par la ville de Seattle

Réseau mondial des éco-villages

Le réseau *global ecovillages network* a établi une série de critères pour adhérer au réseau, basés sur l'environnement, le social, et...la culture. Les thèmes liés au pilier économique du développement durable ne sont ici pas abordés.

<http://globalvillage.org>

Une seule planète à vivre

En Grande Bretagne « **One planet living** » (« *une seule planète à vivre* »), élaboré par le WWF Grande-Bretagne et l'association anglaise *Bioequity*, est une ligne de conduite, pour des collectivités, pour vivre le développement durable.

Les 10 thèmes abordés peuvent s'appliquer absolument à la Haute-Savoie, sans doute parce que les niveaux de vie sont comparables, et ainsi les problématiques et enjeux liés au développement durable sont les mêmes.

Les objectifs à atteindre sont une société à zéro carbone et zéro déchets, avec une gestion soutenable de l'eau et des transports, une politique de protection des habitats naturels et de la vie sauvage, une préférence donnée à l'alimentation locale et soutenable, le soutien au commerce équitable, la préférence données aux biens de consommation durables, avec une place importante à la culture et au patrimoine, tout en prenant soin de sa santé.

www.oneplanetliving.org

Charte des stations de montagne

Les thèmes abordés par la **charte des stations de montagne**, proposée par l'ANEM ont été pris en compte dans l'élaboration de ce questionnaire. Il s'agit de l'aménagement du territoire, de la préservation des espaces naturels, de la gestion soutenable de l'eau et de l'énergie, des transports,

d'intégrer le bâti dans le paysage, et dans le respect du patrimoine architectural, de l'éducation au développement durable, tout en assurant un développement touristique soutenable.

www.anem.org

Plan d'action 1. Promouvoir un aménagement durable des territoires, intégrer les principes du développement durable dans la politique d'urbanisme et leur transcription dans les documents d'urbanisme :

- Prendre en compte la capacité et l'équilibre du territoire au moment des projets de développement, veiller à respecter la capacité de charge du territoire, assurer la réversibilité des aménagements,
- Economiser l'espace : regrouper les constructions, limiter leur étalement dans la station, privilégier la réhabilitation,
- Préserver les espaces et leur vocation : limitation de l'imperméabilisation des sols, gestion du patrimoine forestier et agricole, respect des paysages, revégétalisation des sols après travaux, enfouissement des réseaux (électriques, téléphoniques, ...) veiller à maintenir des paysages ouverts.

Aménagement urbain et espaces publics

- Mettre en oeuvre une démarche de type « approche environnementale de l'urbanisme » (AEU) en amont des projets d'aménagement, en privilégiant les démarches collectives et les approches partenariales
- Intégrer la dimension sociale dans les projets d'aménagement,
- Respecter le patrimoine architectural local et l'authenticité des territoires.

Espaces naturels

- Identifier les milieux remarquables et concourir à leur mise en valeur et leur préservation et en faire un des atouts du territoire par une information adaptée,
- Parfaire la collaboration et la complémentarité avec les partenaires et acteurs des espaces protégés (parcs nationaux et régionaux, réserves naturelles, etc.).

Plan d'actions 2. Développer une politique durable de l'habitat respectueuse du patrimoine architectural

Architecture

- Privilégier une intégration dans l'environnement et le territoire local tout en respectant l'architecture de caractère et traditionnelle.

Habitat existant

- Développer une politique de rénovation de l'habitat permanent et touristique, y compris pour les personnes âgées et handicapées,
- Favoriser l'accessibilité au logement des populations permanentes et saisonnières,
- Rechercher une meilleure maîtrise de l'énergie :
 - Favoriser la réalisation de diagnostic énergétique du patrimoine bâti,
 - Promouvoir une rénovation des bâtiments performante énergétiquement notamment en favorisant l'isolation des bâtiments,
 - Diversifier les sources d'énergie en favorisant le recours aux énergies renouvelables,
 - Utiliser des technologies à faible consommation énergétique.

Constructions neuves

- Développer une démarche de qualité environnementale de type HQE,
- Favoriser les formes d'architecture bioclimatique,
- Promouvoir la construction de bâtiments visant des hautes performances énergétiques (de type label THPE, label BBC, Effinergie et constructions passives),
- Employer des matériaux réutilisables, à longue durée de vie, à coût d'entretien réduit, en recherchant les circuits courts.

Plan d'action 3 .Préserver les paysages et les espaces naturels

ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ

Entretien des paysages

- Agir pour maintenir les paysages ouverts,
- Protéger et favoriser le pastoralisme,
- Veiller à l'engazonnement avec des espèces favorisant le retour des essences locales après travaux,

- Gérer les paysages remarquables et authentiques,
- Contribuer au maintien d'une population locale (agricole, forestière et pastorale),
- Sensibiliser les propriétaires fonciers à la nécessité d'entretenir des espaces, y compris pour lutter contre les risques d'incendie.

Gestion forestière

- Optimiser la ressource en favorisant la transformation locale et les circuits courts,
- Veiller à une sylviculture adaptée aux massifs (produits et débouchés),
- Limiter l'impact environnemental (paysages, privilégier les circuits courts).

Faune et flore

- Veiller à la préservation de la faune,
- Éviter l'impact des activités sur les habitats aquatiques et terrestres,
- Encourager la biodiversité, assurer la protection des oiseaux en signalant parmi les câbles aériens, ceux qui présenteraient un danger,
- Identifier les zones de montagne protégées sur les plans des pistes,
- Favoriser les corridors écologiques en relation avec les partenaires concernés.

Renforcer les partenariats avec les acteurs pour développer des projets partagés et acceptés

Concertation

- Avec l'Office National des Forêts, la Restauration des Terrains de Montagne, le milieu associatif (sportif, environnemental, etc) en exigeant le maintien des services et moyens sur le terrain,
- Avec les parcs nationaux, régionaux,...
- Avec le milieu associatif.

Gestion des zones Natura 2000, des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, Développer des partenariats entre les services de l'État et les collectivités locales, les associations

Plan d'action 4. Promouvoir une gestion équilibrée des ressources : eau, énergie

Eau

- Connaître sa ressource en eau et mise en place et suivi d'indicateurs,
- Développer les dialogues entre les divers organismes de gestion de l'eau,
- Utilisation de la ressource en eau :
 - Optimiser la consommation de l'eau dans les stations,
 - Préserver et assurer la qualité des eaux,
 - Équiper les bâtiments publics de dispositifs à faible consommation d'eau,
 - Vérifier et renforcer la qualité des réseaux pour limiter les pertes,
 - Favoriser les systèmes de récupération des eaux de pluie,
 - Optimiser et favoriser les initiatives visant à domestiquer l'énergie des eaux captives des canalisations des réseaux (micro centrales électriques).
- Assainissement / eaux usées :
 - Veiller à l'assainissement global,
 - Veiller au bon dimensionnement et fonctionnement des installations collectives ou autonomes existantes et à leurs rénovations ou renouvellement si nécessaires,
 - Assurer la gestion optimale des eaux usées et des eaux de pluie (séparation des réseaux des eaux usées et des eaux de pluie).

Énergies et gaz à effet de serre

- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre :
 - Réaliser un diagnostic énergétique et de gaz à effet de serre (type bilan carbone),
 - Définir des indicateurs et les suivre.
- Promouvoir la diversification énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables,
- Promouvoir l'utilisation des technologies et équipements économes,
- Mettre en oeuvre des actions visant à la réduction des consommations énergétiques, notamment dans :
 - les transports (développement des transports collectifs...),
 - les bâtiments (isolation, énergies renouvelables...),
 - l'éclairage public (utilisation d'ampoules économes, mise en place de techniques permettant une meilleure gestion de l'intensité...).

Déchets

- Promouvoir une politique de réduction des déchets,
- Promouvoir les initiatives zéro papier et l'utilisation d'objets réutilisables,
- Favoriser le compostage pour les restaurateurs et les particuliers,

- Organiser le ramassage des déchets tout au long de l'année et une opération de nettoyage en fin de saison,
- Réutiliser les produits et les matériaux :
 - Favoriser l'utilisation de matériaux recyclés,
 - Veiller à la collecte et au traitement des produits dangereux,
 - Développer le tri sélectif,
 - Mise en place de déchetteries,
 - Encourager les acteurs économiques à disposer de poubelles sélectives, notamment dans les hébergements,
 - Informer les touristes sur les localisations des bacs de tri en station,
 - Encourager une politique d'emballage recyclable (consignes) et biodégradable (suppression des plastiques dérivés),
 - Organiser la collecte du carton professionnel, des huiles alimentaires.

Plan d'action 5. Favoriser des modes de déplacements performants et respectueux de l'environnement

Accès à la station

Travailler en partenariat avec le conseil régional, le conseil général et les autres acteurs du transport (compagnies de transports publiques et privées, SNCF, sociétés de remontées mécaniques...),

- à la mise en oeuvre de mesures incitatives favorisant un accès à la station alternatif à la voiture (transport en commun, co-voiturage, transport de bagages, offre globale du type transport + forfait loisirs ...),
- au développement d'une offre de transport appropriée (horaires et fréquence) et d'une politique tarifaire attractive (par exemple : bénéficier d'un forfait de remontées mécaniques réduit pour les usagers utilisant le co-voiturage...),
- à l'aménagement de gares routières, avec bagageries et centres d'accueil.

Optimiser le transport de marchandises pour la desserte de la station, en recherchant avec les partenaires

- la mise en place d'un espace logistique de regroupement de marchandises en vallée,
- la mutualisation avec une optimisation des tournées et du coefficient de remplissage,
- l'utilisation de véhicules de norme euro 4

Favoriser les circuits courts avec un approvisionnement de produits locaux

A l'échelle du territoire de la station :

Mettre en oeuvre un plan global de déplacement alternatif à la voiture, visant à :

- Développer les transports collectifs, la marche à pied et le vélo, les remontées mécaniques de transports urbains, les véhicules électriques...
- Organiser le stationnement afin d'inciter les touristes à ne pas utiliser leur véhicule pendant la durée de leur séjour, réserver des zones de stationnement pour le co-voiturage et des dessertes collectives,
- Assurer une bonne connexion entre la station, l'aire de stationnement et les réseaux de transports en commun à disposition des usagers pour accéder à la station comme pour se déplacer à l'intérieur de celle-ci,
- Réduire les nuisances du transport des marchandises au sein de l'ensemble de la station (définition d'horaires de livraison...),
- Inciter les employeurs de la station à faciliter l'usage pour leur personnel permanent et saisonnier, des transports en commun et du covoiturage,
- Mettre à disposition des véhicules électriques et hybrides en auto partage sur la station,
- Faciliter la circulation des piétons avec des aménagements appropriés.

Démarche exemplaire de la collectivité

- Rationaliser les déplacements du personnel de la collectivité et de ses services,
- Inciter au recours à des modes de transport doux (marche, vélo, transport en commun...)
- Utiliser des véhicules de service ou utilitaires performants à faible émissions de polluants et de gaz à effet de serre (véhicules électriques, GNV, huiles alimentaires récoltées...)
- Rechercher des solutions alternatives au salage des routes
- Mettre en place une sensibilisation du personnel de la collectivité sur les comportements économes en énergie et respectueux de l'environnement

Plan d'action 6. Activités touristiques

Développer les activités touristiques en veillant à leur bonne intégration dans les paysages et à leur gestion respectueuse de l'environnement

Domaine skiable et loisirs de neige

Dispositions générales

Pour l'ensemble des aménagements des domaines skiables :

- Tenir compte de la capacité existante et des besoins confirmés par une étude économique et des possibilités

environnementales,

- Informer les partenaires locaux directement concernés par un projet ;

Remontées mécaniques

- Optimiser le parc de remontées mécaniques et limiter le nombre de pylônes ;
- Veiller à l'intégration des gares de départ et d'arrivée dans le paysage et l'environnement,
- Veiller au démontage des installations désaffectées et à la remise en état des sols (y compris les socles de pylônes).

Pistes

- Éviter des tracés linéaires et prendre soin des abords afin de favoriser l'intégration dans l'environnement,
- Ré-engazonner les pistes avec des espèces favorisant le retour d'essences locales adaptées au pastoralisme,
- Rationaliser le domaine skiable et optimiser son utilisation,
- Privilégier la polyvalence saisonnière des pistes : VTT, randonnée...

Production de neige

Donner la priorité à la consommation d'eau potable avant toute utilisation pour la production de neige

- Utiliser des technologies et des équipements privilégiant l'optimisation et l'efficacité,
- Interdire l'utilisation d'adjuvant dans la production de neige,
- Garantir un juste équilibre entre la ressource en eau, l'équilibre économique des stations et la gestion du domaine skiable,
- Réduire en période estivale l'impact visuel des installations d'enneigement aux endroits les plus fréquentés;

Retenues d'altitude

- Stockage des eaux de ruissellement,
- Récupération d'eau de pluie permettant aussi la régulation de l'hydraulique aval,
- Privilégier une utilisation multi activités des bassins,
- Favoriser l'intégration paysagère,
- Étudier la possibilité d'installer une micro centrale, au moment de l'étude de faisabilité de la retenue.

En collaboration avec le SNTF

Intégration paysagère des aménagements

- Veiller au démontage d'installations désaffectées et à la remise en état des sols (y compris les socles de pylônes),
- Rationaliser le domaine skiable et optimiser son utilisation,
- Prendre soin de veiller à la bonne intégration des pistes et des abords.

Randonnées alpines et nordiques

- Veiller à la bonne intégration des pistes dans l'environnement,
- Implanter les circuits de randonnée alpines et nordiques en veillant à respecter la biodiversité,
- Privilégier la multifonction saisonnières des pistes et des sentiers : VTT, raquettes, ski, randonnée...

Loisirs en espaces naturels

Loisirs de neige motorisés

- Veiller au respect de la législation applicable aux hélicoptères, aux aéronefs et à la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels,
- Respecter les principes d'une utilisation à des fins de loisirs sur des emplacements réservés à cet effet.

Loisirs d'été :

- Organiser, lorsque cela est possible, des sentiers par type d'activité pour éviter les conflits d'usage : pistes de VTT, sentiers équestre, sentiers de randonnée pédestre,
- Intégrer les parcours de randonnées dans l'environnement naturel et favoriser les parcours à thèmes,
- Respecter les chartes et réglementations propres aux différents espaces naturels protégés (parc nationaux, réserves naturelles, etc...)

Plan d'action 7. Sensibiliser les différents usagers de la station (habitants acteurs économiques, touristes...) afin de les encourager à des comportements responsables/éco citoyens

Sensibiliser les populations aux enjeux du développement durable et à développer des outils de concertation et d'association des citoyens

Imposer le principe de l'achat public éco responsable à travers le respect des prescriptions des articles 5 et 14 du Code des marchés publics

Écosystèmes et espaces naturels

Favoriser le respect du milieu naturel en informant les élus, les habitants et les professionnels, les scolaires, les vacanciers, aux différents enjeux :

- En s'appuyant sur les compétences des associations et des acteurs locaux,

- En diffusant des messages via les différents médias disponibles,
- En facilitant l'accès à l'information dans la station et sur le domaine skiable,
- En informant le public sur la durée d'élimination des déchets en milieu naturel,
- En informant au respect des consignes et des chartes.

Transport

- Porter à la connaissance de la population locale et touristique l'offre de transport collectif,
- Informer et inciter à l'utilisation de mode de transport collectifs et doux : covoiturage, navettes, transports en commun, marche à pied,
- Mettre en valeur les expérimentations de transport à énergies propres au niveau local et départemental.

Énergie

- Informer et inciter aux économies d'énergie et à l'isolation des bâtiments,
- Inciter les acteurs locaux et aménageurs à utiliser des énergies renouvelables.

Changement climatique

- Mettre en place une politique de communication et de sensibilisation aux thèmes du développement durable et aux impacts du changement climatique.

Eau

- Inciter les habitants et les touristes aux économies d'eau par l'installation de procédés performants et à l'entretien des équipements afin d'éviter les fuites et gaspillages,
- Sensibiliser les hébergeurs à la gestion de l'eau notamment en confortant et en renforçant les programmes de réutilisation des serviettes et de linges de maison,
 - Promouvoir et informer aux techniques de récupération d'eau de pluie,
 - Sensibiliser les consommateurs à l'utilisation de produits d'entretien non nocifs pour l'environnement (en particulier les produits éco-labelisés).

Déchets

- Favoriser la réduction à la source des déchets par l'information et le développement de circuits courts,
- Imposer le tri des déchets par l'information et l'éducation auprès des touristes et des habitants,
- S'engager à des achats éco responsables,
- Informer les populations locales et touristiques sur les produits bénéficiant de l'éco label européen ou NF Environnement,

Pollutions sonores

- Sensibiliser les populations aux nuisances sonores et oeuvrer à leur réduction.

Plan d'action 8. Mettre en oeuvre un système transparent d'application de la charte et du contrôle de son respect.

Les communes signataires de la charte en faveur du développement durable dans les stations de montagne s'engagent sur un plan d'action :

La première année :

- A créer un comité local de suivi pour l'application de la charte composé de manière équilibré d'élus, de professionnels, de citoyens, de représentant du milieu associatif,
- A effectuer un diagnostic initial selon une grille d'analyse précise,
- A produire un plan d'action sur 10 ans qui précise le calendrier des actions prévues,
- A communiquer le diagnostic et le plan d'action à l'ensemble de la population locale.

Tous les trois ans :

- A valider des engagements supplémentaires en accord avec les décisions du comité national de suivi et d'application de la charte constitué au sein de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne,
- A diffuser un document informatif récapitulant les avancées opérées conformément aux engagement pris lors de la signature de la charte,
- A communiquer le plan d'action révisé.

Fondation Nicolas Hulot

A l'occasion des élections municipales de 2008, la **Fondation Nicolas Hulot** a pointé un certain nombre de thèmes liés au développement durable pour lequel les municipalités ont des leviers d'action. Il s'agit de vivre en harmonie avec la nature, de se nourrir dans le respect homme-nature, d'éco-habiter et éco-construire, de se déplacer en douceur, de réparer/réutiliser/réduire/recycler, de favoriser une éco-économie solidaire, et d'associer tous les acteurs.

VIVRE EN HARMONIE AVEC LA NATURE

Préserver la biodiversité dans les communes rurales et urbaines

ENJEUX

Par la variété de ses climats et de ses territoires, la France abrite la plus grande diversité biologique d'Europe. La protection de ce capital naturel et culturel est complexe. A chaque écosystème sa biodiversité, unique et précieuse, y compris en ville. L'écosystème urbain est l'un des plus contraints par les choix des sociétés qui l'habitent et lui dessinent un avenir. Quelle place offrir à la nature, quelles aérations et quels espaces verts disposer dans les quartiers, comment traiter la biodiversité maîtrisée ou celle qui s'invite dans nos cités, comment ne pas couper la ville de ses alentours... autant de questions pour intégrer la ville dans la nature.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les documents d'urbanisme permettent au maire de définir l'aménagement des espaces et l'évolution des paysages de sa commune. Il peut définir des espaces protégés et, par exemple, aménager des voies vertes, pour limiter l'imperméabilisation des sols et, ainsi, faciliter l'écoulement des pluies et leur récupération par le vivant ; entretenir les espaces naturels en privilégiant des modes de traitement respectueux de la biodiversité comme de la santé humaine ; adopter sur un territoire donné une charte de protection de la biodiversité. Les communes rurales peuvent, également, inciter les agriculteurs à se tourner vers une production agricole aux moindres impacts pour la biodiversité, avec la perspective de labellisation de leur terroir, et participer à la protection d'espaces naturels sensibles.

C'EST POSSIBLE !

La pollution des eaux engendrée par l'usage de pesticides a incité une ville d'Ille-et-Vilaine à recourir à des méthodes alternatives pour l'entretien de ses espaces verts. En trois ans, la consommation de pesticides a diminué de 45% en moyenne. La communauté d'agglomération s'est engagée avec les jardinerie de son territoire dans une campagne intitulée "Jardiner au naturel, ça coule de source". Destinée aux citoyens, cette campagne a pour objectif de restaurer la qualité des eaux de surface d'ici 2015, conformément aux objectifs européens. Cette démarche est bénéfique à l'ensemble de la chaîne alimentaire dont les insectes pollinisateurs comme les abeilles et bien sûr l'homme, en bout de chaîne. Cinq villes ont déjà signé avec l'Union de l'apiculture française (UNAF) la charte "L'abeille, sentinelle de l'environnement", programme visant à sensibiliser les collectivités territoriales à la survie des abeilles et à la sauvegarde de la biodiversité végétale. Cette charte se traduit par douze engagements et l'installation de ruchers dans la ville.

En cohérence avec son statut d'ONG apolitique et non-confessionnelle, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme a choisi volontairement de ne pas citer directement le nom des villes ou communes illustrant la rubrique "C'est possible".

IMPACTS POSITIFS

- Attractivité du territoire plus forte.
- Qualité supérieure des eaux de surface et des eaux souterraines.
- Préservation des espèces et milieux sensibles.
- Meilleure santé pour tous.

QUESTIONS AUX CANDIDATS A LA MAIRIE

- La commune dispose-t-elle d'un inventaire du patrimoine écologique local ?
- Quelle part de budget comptez-vous accorder à la préservation de la biodiversité dans la gestion de votre territoire ?
- Quelle importance comptez-vous donner aux espaces protégés et à la préservation de la biodiversité dans vos documents d'urbanisme, dans l'activité des services techniques ou les projets de la ville ?
- Etes-vous favorable à la création d'un potager municipal, pour maintenir et réintroduire des espèces domestiques locales ?
- Etes-vous prêt(e) à atteindre "zéro pesticide" dans l'entretien des jardins et espaces verts ?

SE NOURIR DANS LE RESPECT HOMME-NATURE

Miser sur un approvisionnement local pour une paysannerie vivante

ENJEUX

Le circuit de l'alimentation représente près du tiers des émissions françaises de gaz à effet de serre. Au-delà

des émissions directes de l'agriculture, il faut, en effet, compter celles liées au transport des aliments, à leur transformation, à leur emballage et à leur distribution. Savez-vous qu'un fruit importé hors saison, consomme pour son transport 10 à 20 fois plus de pétrole que le même fruit produit localement et acheté en saison ? L'approvisionnement local permet d'éviter nombre de ces émissions tout en dynamisant l'économie locale et en renforçant les liens entre producteurs et consommateurs.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Dans le cadre des documents d'urbanisme, le maire peut préserver les terres agricoles périurbaines, en particulier celles consacrées aux productions maraîchères (légumes et fruits). Les communes peuvent encourager l'agriculture locale par des contrats d'approvisionnement signés avec des agriculteurs de leur région et en créant des marchés où des espaces sont réservés aux producteurs locaux. Les partenariats entre communes et chambres d'agriculture doivent être généralisés.

C'EST POSSIBLE !

Connaissez-vous les jardins de Cocagne ? C'est un jardin collectif où travaillent des hommes et des femmes en situation précaire accompagnés par des "maraîchers-encadrants". Les légumes, labellisés bio, sont distribués une fois par semaine aux adhérents du jardin. Une attention particulière est portée à la diversité et aux variétés anciennes (cardon, topinambour, arroche...). Des fiches recettes ou de présentation des légumes sont fournies avec le panier hebdomadaire. Ce dernier est livré le plus souvent dans des "points relais" situés à proximité du lieu d'habitation des adhérents afin qu'ils puissent le récupérer facilement.

De nombreuses collectivités territoriales accordent des aides techniques ou financières aux AMAP (Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne), ou soutiennent la protection du patrimoine agricole local.

En cohérence avec son statut d'ONG apolitique et non-confessionnelle, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme a choisi volontairement de ne pas citer directement le nom des villes ou communes illustrant la rubrique "C'est possible".

IMPACTS POSITIFS

- L'approvisionnement local réduit les émissions de gaz à effet de serre.
- Il favorise la diversité des plantes cultivées et des animaux élevés.
- Il dynamise, par ailleurs, l'activité économique locale en offrant des débouchés aux producteurs et en stimulant les commerces de proximité.
- Les consommateurs connaissent l'origine des produits et sont sensibilisés à la saisonnalité des aliments ainsi qu'à la richesse de leur terroir.

QUESTIONS AUX CANDIDATS A LA MAIRIE

- Etes-vous prêt(e) à créer ou à préserver une ceinture de cultures maraîchères autour de votre commune ?
- Feriez-vous adhérer votre commune à un réseau de type "Terres en Villes" ?
- Etes-vous disposé(e) à favoriser l'action des associations de relocalisation des activités agricoles, telles les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ?
- Seriez-vous favorable à la création ou au développement d'un marché paysan dans votre commune ?

ÉCO-HABITER & ÉCO-CONSTRUIRE

Se tourner vers des bâtiments économes en ressources (espace, eau, énergie, matériaux...)

ENJEUX

Le secteur du bâtiment est fortement consommateur de ressources à la fois au moment de la construction puis dans sa gestion quotidienne. Les bâtiments résidentiels et tertiaires sont, par exemple, responsables de plus de 43% de la consommation d'énergie française principalement liée au chauffage et à l'eau chaude. Cela représente près de 19% des émissions de gaz à effet de serre. La question des matériaux utilisés est également importante. Il s'agit, aujourd'hui, de privilégier les matériaux sains pour un air intérieur de qualité et d'origine locale pour réduire les transports.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les communes peuvent agir sur les consommations des bâtiments dont elles sont propriétaires ou dont elles délèguent la gestion (mairie, école primaire, équipements sportifs et culturels...) en fixant des objectifs au moment de la construction ou de la rénovation. Elles ont également la possibilité de former leurs personnels pour qu'ils fassent attention à la ressource dans leur pratique quotidienne. Enfin, il leur est possible de sensibiliser les citoyens sur les gestes quotidiens économes en ressources et de soutenir les bonnes initiatives en matière de construction et de rénovation durables en les rendant visibles ou en les subventionnant.

C'EST POSSIBLE !

Inauguré en septembre 2005, le gymnase d'une Communauté de communes de l'Aisne est destiné à accueillir des activités d'aviron, de kayak et de voile. Ce projet a largement pris en compte les impacts environnementaux de la construction en combinant soucis d'économie et architecture simple. Le choix des matériaux, notamment le bois, y tient une place prépondérante. L'éclairage naturel des locaux est privilégié, de même que l'évacuation naturelle des eaux résiduelles issues des embarcations. En matière d'énergie renouvelable, 20 m² de capteurs solaires ont été implantés sur l'auvent pour assurer 60% de la production d'eau chaude sur l'année. Mené exclusivement par des entreprises locales, ce gymnase répondait à la volonté des acteurs locaux de développer un pôle d'excellence "Bâtiment Durable et Habitat Sain" sur leur territoire. Dans la banlieue sud de Paris a été inaugurée en novembre 2007 la première école labellisée "zéro énergie", conçue en étroite concertation avec les habitants de la ville. Triple vitrage, sur-isolation des murs, installation d'une toiture végétalisée... La synergie des techniques employées confère au bâtiment un très faible coefficient de déperdition thermique : ventilation dite "double flux", pour récupérer sans dépenser d'énergie la chaleur contenue dans l'air intérieur avant de le rejeter vers l'extérieur, pompe à chaleur puisant ses calories dans la nappe phréatique pour servir le chauffage des pièces. 800 m² de panneaux photovoltaïques ont été disposés en toiture et en façade. D'une capacité estimée à 80 000 kWh par an, cette source d'électricité solaire, intégralement réinjectée dans le réseau EDF au prix de 55 cts d'euro le kWh, apporterait à la commune une recette annuelle de près de 44 000 euros.

En cohérence avec son statut d'ONG apolitique et non-confessionnelle, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme a choisi volontairement de ne pas citer directement le nom des villes ou communes illustrant la rubrique "C'est possible".

IMPACTS POSITIFS

- Réduction des consommations d'énergie et donc des émissions de gaz à effet de serre.
- Réduction de la facture énergétique de la commune.
- Dynamisation de l'économie locale par le recours aux ressources et aux entreprises du territoire.

QUESTIONS AUX CANDIDATS A LA MAIRIE

- Etes-vous prêt(e) à réaliser un bilan énergétique ou un bilan carbone des équipements collectifs de votre commune ? Si oui, comptez-vous communiquer les résultats aux habitants ?
- Etes-vous prêt(e) à fixer un ratio énergétique par m² à ne pas dépasser dans toute opération de construction ou de rénovation de bâtiment public ?
- Comptez-vous inciter vos administrés à l'éco-construction ou l'éco-rénovation ?
- Comment comptez-vous réduire les consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux ?
- Quelles économies d'eau pourraient être faites dans le nettoyage des chaussées ?

SE DÉPLACER EN DOUCEUR

Repenser les transports et encourager les déplacements propres et économes

ENJEUX

Avec 67% de la consommation française de produits pétroliers, le secteur des transports, et en particulier le transport routier, représente un enjeu énergétique et climatique majeur. La consommation de ce secteur ne cesse, en effet, d'augmenter avec toutes les conséquences globales (26 % des émissions de gaz à effet de serre françaises) et locales (congestion des centres-villes, bruit, accidents, pollution de l'air et de l'eau) qui en résultent. Pour répondre à ces enjeux, il sera nécessaire de revoir nos choix collectifs et individuels ainsi que notre conception de la mobilité afin de réduire la part du transport routier.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les communes ou intercommunalités de plus de 100 000 habitants doivent mettre en place un Plan de déplacements urbains (PDU) soumis à enquête publique, qui définit les principes de l'organisation des transports individuels et collectifs. Quelle que soit sa taille, la municipalité peut créer ou soutenir des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement : transports collectifs, covoiturage, système de prêts de vélos, auto-partage... Elle peut, également, sensibiliser les habitants pour développer des alternatives au recours à l'automobile.

C'EST POSSIBLE !

Le transport multimodal, c'est possible !

Une métropole des Pays de la Loire a développé l'un des réseaux de transport multimodal les plus efficaces d'Europe : 5314 places de parking relais ; 40 km de lignes de tramway ; 11 gares combinant train, bus et tram avec ticket unique ; 60 lignes de bus desservant les 24 communes ; un microbus électrique ; 15 stations de busway ; 6 arrêts pour les navettes fluviales ; 65 km de pistes cyclables et 14 lignes pédibus. Résultat : 41% des déplacements sont réalisés à pied ou en transports en commun.

L'écomobilité, c'est aussi possible !

A l'initiative de l'association des transports publics d'une commune de l'Isère, un groupe de parents a créé un ramassage scolaire pédestre afin de désengorger les abords de l'école très embouteillés le matin. Deux lignes de pédibus ont été créées. Les arrêts correspondent aux domiciles des parents qui pilotent le groupe une fois par semaine.

En cohérence avec son statut d'ONG apolitique et non-confessionnelle, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme a choisi volontairement de ne pas citer directement le nom des villes ou communes illustrant la rubrique "C'est possible".

IMPACTS POSITIFS

- Restriction du trafic automobile et poids lourds.
- Limitation de la pollution de l'air et de l'eau.
- Réduction du bruit, de la congestion des centres-villes.
- Baisse des consommations de produits pétroliers et des émissions de gaz à effet de serre qui en résultent.
- Bonus pour la santé, la convivialité et la qualité de vie.
- Création d'emplois de services non délocalisables et économies avec le système de partage d'autos et de vélos.

QUESTIONS AUX CANDIDATS A LA MAIRIE

- Avez-vous dressé un état de l'offre de transports publics de votre commune ? Répond-il aux besoins humains ?
- Quels sont vos objectifs pour la desserte des zones périurbaines par les transports en commun ?
- Quels sont vos projets pour améliorer le transport (scolaire, travail, loisirs) en zone rurale ?
- Etes-vous favorable à la création d'un observatoire régional de la mobilité pour développer l'intermodalité trains-bus-transports urbains ?
- Etes-vous prêt(e) à prendre en charge 50 % du titre de transport des habitants qui renoncent à l'usage de leur véhicule ?
- Allez-vous créer des parkings en périphérie de ville à la mesure des besoins (places et sécurité) ? Avec tarification unique parking-transports en commun ? Avec quelle desserte du centre-ville ?
- Etes-vous partant(e) pour la création d'un plan de déplacements qui favorise le covoiturage, les transports publics, avec des aides à l'équipement (de vélos) ou aux abonnements aux transports en commun ?
- Etes-vous prêt(e) à initier un système d'auto-partage ou de prêt de vélos en libre-service dans votre ville ?
- Etes-vous partant(e) pour mettre la flotte automobile de votre commune en auto-partage le week-end avec les citoyens de la ville ?
- Si votre commune comporte une voie navigable, allez-vous développer une desserte fluviale par bateau bus ?

RÉPARER , RÉUTILISER , RÉDUIRE & RECYCLER

Réduire les déchets puis les transformer en ressources

ENJEUX

En moins d'un siècle, le nombre d'objets qui nous entourent a plus que décuplé. Une famille de quatre personnes qui possédait entre 150 et 200 objets en possède aujourd'hui de 2 à 3.000 ! Envers du décor : l'augmentation exponentielle de la production de déchets. La production d'ordures ménagères a doublé en 40 ans ; chaque Français génère en moyenne environ un kilo de déchets par jour. La gestion de ces déchets a un coût important pour la collectivité et des impacts sur l'environnement. C'est pourquoi, la priorité doit aujourd'hui être accordée à la réduction des déchets

LÉVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les communes sont responsables de la gestion des déchets ménagers sur leur territoire : collecte, transport, stockage, tri et traitement. Etant donné les coûts et les volumes concernés, le traitement des déchets est souvent géré dans le cadre de l'intercommunalité ce qui limite les capacités d'action directe du maire. Il a, par contre, un rôle important à jouer en matière de réduction des déchets à la source par le biais de campagnes d'information. Faciliter l'installation d'entreprises de réinsertion centrées sur la réparation et le recyclage est également de son ressort.

C'EST POSSIBLE !

Réparer & réutiliser, c'est possible !

Le Réseau Envie, soit 44 entreprises sociales, a développé parmi ses activités la collecte et le traitement des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Ces appareils collectés auprès des grands

distributeurs et des collectivités sont démontés, réparés et testés par des salariés en insertion. Ces opérations sont encadrées par des techniciens qualifiés et complétées par une formation. Ce suivi permet aux employés d'élaborer ensuite un projet professionnel.

Mission pareillement accomplie pour l'Association Emmaüs France qui depuis un an, a récupéré et valorisé 50 000 appareils électriques et électroniques en portant son effort sur le réemploi de ceux qui peuvent être remis en état.

Réduire & recycler, c'est toujours possible !

La pesée embarquée adaptant la facture au poids à traiter par la collectivité, incite les habitants à réduire le volume des déchets. Chaque foyer est équipé d'un bac muni d'une puce électronique avec ses coordonnées. A chaque pesée, le poids des ordures ménagères est enregistré. Ceci garantit une transparence du coût du traitement pour le contribuable et permet d'établir des bilans de performance. Le Jura et l'Alsace ont ainsi diminué les volumes de 20 à 25%.

Pour réduire les déchets à la source, une grande ville du Nord a diffusé un guide proposant des alternatives à l'achat et répertoriant les associations de réparation, de don, de revente et d'achat de biens de seconde main. En cohérence avec son statut d'ONG apolitique et non-confessionnelle, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme a choisi volontairement de ne pas citer directement le nom des villes ou communes illustrant la rubrique "C'est possible".

IMPACTS POSITIFS

- Réduction du tonnage mis en décharge ou incinéré.
- Economie de matières premières et d'énergie nécessaires à la fabrication des biens de consommation courante (58% des papiers et cartons, 66% du verre, 48% de l'acier et 30% de l'aluminium proviennent du recyclage).
- Création d'emplois non délocalisables.
- Possibilité de diminuer la facture des contribuables.

QUESTIONS AUX CANDIDATS A LA MAIRIE

- Allez-vous encourager le compostage en distribuant des composteurs et en expliquant comment les utiliser ?
- Etes-vous favorable au système de pesée embarquée ?
- Etes-vous disposé(e) à encourager l'installation sur la commune d'associations proposant des services de récupération et de réparation ?
- Comptez-vous mener une campagne d'incitation à la réduction des déchets ?

Le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas.

FAVORISER UNE ÉCO-ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Eco-gérer et acheter responsable

ENJEUX

"Eco-gérer" sa collectivité, c'est intégrer l'efficacité environnementale dans la gestion de ses biens, équipements et services, avec pour double objectif de réduire les impacts environnementaux de ses activités tout en réalisant des économies du fait de la réduction des consommations (eau, énergie, déchets). L'éco-gestion s'applique donc aux services techniques, aux bâtiments administratifs et à la direction des achats. Par son poids économique (135 milliards d'euros soit 9 % du PIB en 2003), la commande publique peut influencer de manière déterminante les modes de production et contribuer à l'émergence de produits exemplaires : les éco-produits.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Avec la réforme du code du marché public en 2006, les collectivités peuvent s'engager par des choix responsables* dans leurs propres achats en choisissant des produits respectueux de l'environnement ou issus du commerce équitable, voire de l'économie solidaire.

*(Articles 14, 45 et 53 du nouveau code des marchés publics).

C'EST POSSIBLE !

Dans le cadre de son Agenda 21, une agglomération du Nord a engagé en 2002 une politique d'achat public durable en trois phases : 1) former les principaux acheteurs municipaux ; 2) rechercher des produits de substitution ayant un impact moindre sur l'environnement (tests, rédaction de cahiers des charges) ; 3) établir un mode opérationnel, généralisable à d'autres produits, à transmettre à chaque acheteur municipal. C'est ainsi que des critères environnementaux et sociaux ont été introduits dans plusieurs appels d'offres lancés par cette commune : bois, peintures, produits d'entretien et d'hygiène, papier et enveloppes, éclairage public, etc. Pour le secteur de la construction, de nombreux projets intègrent la démarche de haute qualité environnementale (HQE®)

En cohérence avec son statut d'ONG apolitique et non-confessionnelle, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme a choisi volontairement de ne pas citer directement le nom des villes ou communes illustrant la rubrique "C'est possible".

IMPACTS POSITIFS

- Réduction du tonnage mis en décharge ou incinéré.
- Diminution des consommations de matières premières et d'énergie ainsi que des déchets et des pollutions.
- Sensibilisation des acteurs locaux à de nouveaux critères de consommation et diminution potentielle des dépenses publiques.
- Contribution à la croissance des parts de marchés des éco-produits et des produits issus du commerce équitable qui répond à la fois aux objectifs de qualité environnementale, d'équité sociale et de solidarité Nord/Sud.
- Amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments communaux par l'utilisation de produits plus sains.

QUESTIONS AUX CANDIDATS A LA MAIRIE

- Aujourd'hui, le service des achats de votre commune choisit principalement ses produits en fonction du moindre coût. Seriez-vous partisan(e) d'introduire d'autres critères de choix comme l'optimisation des quantités achetées, la durabilité du produit, son caractère rechargeable, recyclé et recyclable, l'absence de toxicité ou de suremballage, la faible consommation énergétique, etc. ?
- Etes-vous prêt(e) à engager la direction des achats de votre mairie à opter pour des produits respectueux de l'environnement, mais aussi des produits issus du commerce équitable, y compris de proximité ?
- Etes-vous favorable à la création d'un groupe de travail "achats responsables", réunissant le service des achats de la collectivité, les associations de consommateurs et d'environnement, les représentants des commerçants et des distributeurs ?
- Etes-vous prêt(e) à vous associer, en partenariat avec les distributeurs, aux démarches de sensibilisation nationale sur les achats responsables ?
- Accepteriez-vous de soutenir la mise en place de la circulaire permettant de rendre effectif le Plan national d'action pour des achats publics durables ?

ASSOCIER TOUS LES ACTEURS

Informé, former, sensibiliser, éduquer à l'environnement pour un développement durable

ENJEUX

Pour réduire l'impact des activités humaines qui menacent notre Planète, une prise de conscience fondée sur l'éducation est nécessaire. Celle des enfants et des jeunes dans un cadre scolaire et de loisir mais aussi celle de l'ensemble des citoyens et ceci, tout au long de la vie. Cette éducation répond à un objectif vital : faire passer notre société d'un modèle non durable à un modèle tenant compte des limites de la planète, respectant les espèces vivantes et accueillant pour les humains. L'éducation et la formation constituent un volet indispensable d'accompagnement des politiques publiques relatives à l'écologie et au développement durable.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

La municipalité peut jouer un rôle important en matière d'éducation et de sensibilisation des citoyens. Le contrat éducatif local est un des outils dont elle dispose. Elle peut aussi informer les habitants sur les bonnes pratiques environnementales et la façon dont ils peuvent agir au quotidien. Il lui est possible d'organiser des manifestations sur les enjeux du développement durable en s'appuyant sur des grands événements nationaux ou internationaux (journée internationale de l'eau, semaine du développement durable...). La municipalité a également une responsabilité en matière de formation des personnels municipaux. Enfin, en tant que propriétaire des écoles publiques, elle est en mesure de réaliser des rénovations ou des améliorations de la gestion durable des bâtiments et de proposer aux enseignants de se saisir de ces travaux dans un but pédagogique.

C'EST POSSIBLE !

Dans une commune bretonne de près de 500 âmes, développement durable et éducation vont de pair. C'est le cas des équipements créés : village de vacances éco-construit, aire naturelle de camping, lotissement conçu dans l'esprit de l'éco-habitat suite à une démarche participative, zone artisanale de proximité intégrée dans l'environnement, etc. Les projets ont été présentés et débattus avec les habitants. Lors de l'installation d'un parc de 4 éoliennes, un système d'épargne associant la population à l'investissement éolien a été créé. En un an, plus de 700 personnes (élus, scolaires...) sont venus se sensibiliser et se former. Les écoliers ont mis en

scène des éco-gestes à travers 16 affiches relayées par les commerçants et ont participé à un projet sur les énergies renouvelables.

En cohérence avec son statut d'ONG apolitique et non-confessionnelle, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme a choisi volontairement de ne pas citer directement le nom des villes ou communes illustrant la rubrique "C'est possible".

IMPACTS POSITIFS

- Prise de conscience des enjeux de la crise écologique.
- Responsabilisation des citoyens et des consommateurs quant à leurs impacts et à leurs moyens d'action.
- Appropriation par les citoyens des démarches de développement durable réalisées en co-construction.
- Création d'emplois associatifs d'animateurs environnement.

QUESTIONS AUX CANDIDATS A LA MAIRIE

- Organiseriez-vous pour vos administrés des conférences ou des journées de sensibilisation sur les enjeux écologiques en partenariat avec les associations environnementales locales ?
- Comptez-vous développer, en coordination avec les réseaux de l'enseignement et les acteurs associatifs locaux, des actions d'éducation en vue du développement durable ?
- Seriez-vous prêt(e) à créer une "maison de l'écocitoyen" écologiquement exemplaire, relais des initiatives de la collectivité et de ses partenaires associatifs, socio-économiques, institutionnels... ?
- Accepteriez-vous d'ouvrir une rubrique "éducation à l'environnement" dans le journal municipal ?

Association des éco-maires de France

L'association des éco-maires de France a établi des critères à respecter pour un développer un éco-quartier. Il s'agit principalement de maîtriser l'étalement urbain, de parvenir à une mixité sociale, et de mettre en place une politique d'efficacité des ressources en eau et en énergie.

<http://www.ecomaires.com>

Développement social et économique : repérer et appuyer les ressources dynamiques et initiatives locales

Les critères incontournables

D-1 Favoriser le lien social et culturel entre les habitants du quartier et le reste de la ville (construction) et garantir un logement satisfaisant sur place à toutes les personnes déplacées (réhabilitation)

D-2 Promouvoir la formation et l'information au coeur de la vie de quartier

D-3 Favoriser le maintien et la création d'activités : nouveaux services, nouveaux métiers

D-4 Adopter une approche en coût global du projet et de ses composantes (investissement, fonctionnement et impacts)

Les critères recommandés

D-5 Organiser la mixité et le lien social, culturel et intergénérationnel

D-6 Prévoir un programme de création d'équipements

D-7 Favoriser la gestion de proximité

Gouvernance et pilotage :

Les critères incontournables

G-1 Mettre en place un pilotage spécifique via la création d'une structure propre au projet bénéficiant d'une certaine autonomie, de compétences transversales et d'un budget propre

G-2 Choisir et mettre en place des outils de gouvernance (participation, transparence et communication)

G-3 Se situer dans une démarche de qualité : évaluer et adapter le projet à chaque étape

G-4 Mettre en commun, promotion, capitalisation et partage des expériences

Les critères recommandés

G-5 Reconnaître, valoriser et faire évoluer les métiers, les compétences et les dispositifs, notamment par la formation et les échanges

G-6 Mettre en place un système de management adapté au projet et le faire évoluer

G-7 Favoriser une meilleure coordination entre la collectivité et les organismes Institutionnels

Urbanisme et aménagement :

Les critères incontournables

U-1 Atteindre la mixité urbaine et fonctionnelle en favorisant la qualité et la mixité de l'offre de logement et en créant des lieux de vie collective et des lieux de rencontre

U-2 Créer des espaces publics et privés de qualité et assurer leur cohérence grâce à des transitions maîtrisées (espaces privés, publics, intérieurs et extérieurs)

U-3 Assurer l'accessibilité de tous les usagers aux bâtiments et espaces extérieurs

U-4 Assurer la desserte externe en développant les modes de déplacement doux et en commun

Les critères recommandés

U-5 Optimiser les modes de consommation de l'espace : promouvoir une ville compacte et renouvelée pour maîtriser l'étalement urbain

U-6 Prévoir l'adaptabilité et la réversibilité des aménagements

U-7 Prévoir des aménagements favorisant la bonne gestion des questions de sécurité

U-8 Mettre en valeur (conserver, gérer...) le patrimoine architectural, urbain et paysager et valoriser l'existant autant que possible (bâti, biodiversité)

Qualité environnementale du tissu urbain :

Les critères incontournables

Q-1 Mettre en place une politique d'efficacité énergétique (économie d'énergie) et développer l'utilisation des énergies renouvelables

Q-2 Prévoir une gestion intégrée des eaux (économies de consommation d'eau potable, perméabilisation des surfaces, gestion et valorisation des eaux pluviales, autoépuration, réseau séparatif eaux usées/eaux pluviales)

Q-3 Prévoir une gestion intégrée des déchets d'activités, encombrants, ordures ménagères, déchets recyclables (ex : collecte, apport volontaire, réduction à la source)

Q-4 Lutter contre les nuisances sonores (réduction à la source, isolation, qualité des ambiances sonores, bonne gestion des activités sonores...)

Q-5 Anticiper les risques naturels et technologiques et réduire la vulnérabilité

Les critères recommandés

Q-6 Développer des relations harmonieuses des bâtiments et des îlots avec leur environnement immédiat

Q-7 Assurer une gestion climatique du quartier (forme du bâtiment, ventilation naturelle, végétation, fontaines...)

Q-8 Assurer une qualité esthétique et paysagère

Q-9 Mettre en place une politique de végétalisation et d'entretien et favoriser la biodiversité par les choix de conception et de gestion des espaces verts

Q-10 Améliorer la qualité de l'air et assurer un confort olfactif

Q-11 Assurer une gestion différenciée des animaux en ville

Q-12 Organiser des chantiers à faibles nuisances

Q-13 Favoriser l'utilisation de matériaux à faible impact sur l'environnement

Grenelle de l'environnement

Les rapports des groupes de travail du **Grenelle de l'environnement** ont également été pris en compte, notamment la nécessité de lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie (groupe1), préserver la biodiversité et les ressources naturelles (groupe 2), instaurer un environnement respectueux de la santé (groupe3), adopter des modes de production et de consommation durables (groupe 4), promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi (groupe 6).

<http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/grenelle-environnement/>

Deux constats fondamentaux sont partagés. Le premier est celui des risques attachés à la dégradation de l'état de notre planète : réchauffement climatique, dégradation de la biodiversité, pollution protéiforme de notre environnement. Le deuxième constat partagé est celui de l'urgence.

Groupe 1 : «Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie»

A) Vers une société sobre en énergie et en ressources

1. Engager dès maintenant un chantier très ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments existants, pour réduire les consommations d'énergie d'environ 20 % dans les bâtiments tertiaires et 12 % dans les bâtiments résidentiels en 5 ans, et de plus d'un tiers à l'horizon 2020.
2. Lancer un programme de rupture technologique sur le bâtiment neuf visant à généraliser les bâtiments à énergie positive (qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment) en 2020 et à avoir, dans 5 ans, au moins un tiers des bâtiments neufs à basse consommation ou à énergie positive.
3. Etendre l'étiquetage énergétique qui existe aujourd'hui pour les automobiles et certains appareils électroménagers, à tous les appareils de grande consommation (téléviseurs, ordinateurs...) et interdire à la vente les appareils les plus consommateurs d'électricité, notamment les lampes à incandescence, à l'horizon 2010. Imposer dès à présent des régimes de veille peu consommateurs d'énergie.
4. Concevoir des modes de production innovants et efficaces en énergie dans l'industrie en mobilisant les acteurs européens.
5. Dans le secteur agricole (voir aussi les travaux du groupe 4) : diminuer l'utilisation des engrais azotés, promouvoir les techniques culturales adaptées, conditionner la défiscalisation partielle de TIPP et TICGN des exploitations agricoles à la réalisation de diagnostics climat énergie et mesurer les résultats des actions issues de ces diagnostics (cette mesure s'appliquerait également à la pêche maritime), promouvoir les exploitations autonomes en énergie.

B) Ramener les émissions des transports à leur niveau de 1990 d'ici 2020.

1. Créer un observatoire des transports pour établir une méthodologie partagée par les différentes parties prenantes et permettant de mesurer finement les émissions des transports.
2. Réaliser un schéma national des nouvelles infrastructures de transport (routes, voies ferrées, aéroports, transport combiné...) pour évaluer globalement leur cohérence et leur impact sur l'environnement et l'économie, avant toute nouvelle décision. De la même façon établir et évaluer une programmation régionale des infrastructures de transport.
3. Déclarer d'intérêt général pour la société, au niveau législatif, la promotion et l'utilisation des modes fluvial, ferroviaires et de cabotage maritime pour le transport de fret. Cette proposition est fortement contestée par un acteur économique.
4. Rationaliser l'usage de l'automobile et amener les émissions moyennes de CO2 des véhicules automobiles en circulation de 176 g CO2/km à 130 g CO2/km en 2020 en combinant réglementation et incitation : réglementation à 120 gCO2/km en moyenne sur les véhicules neufs en 2012
5. Rétablir le vrai coût du transport aérien dont les émissions augmentent rapidement, en l'intégrant dans le marché de quotas de gaz à effet de serre, voire par une taxe sur le kérosène augmentant le prix des trajets aériens qui sont desservis par une ligne ferroviaire à grande vitesse (par exemple sur le trajet Paris-Strasbourg, ou Paris-Londres), et en supprimant les subventions publiques aux compagnies à bas coûts (« low-cost »).
6. Affecter une part importante des ressources de la fiscalité environnementale à l'AFITF (agence de financement des infrastructures de transport de France) pour le financement d'infrastructures de transport alternatives à la route et à l'aérien, et aux collectivités territoriales pour le financement des transports collectifs.

C) Vers des villes et plus largement des territoires durables

1. Rendre obligatoires les plans climat-énergie territoriaux dans les communautés d'agglomérations et les communautés urbaines, avec un volet consacré à l'adaptation au changement climatique et en reprenant l'objectif de - 20 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2020, pour une stratégie globale de territoire alliant urbanisme, construction, transports, production décentralisée d'énergie. Les régions ou les départements seraient chargés d'élaborer des plans climat-énergie consolidés à leur échelle.
2. Elargir les compétences des communautés urbaines et des communautés d'agglomération en matière d'urbanisme, de règles de construction pour certains quartiers, et de transports (stationnement, gestion de la voirie nécessaire aux transports collectifs, légalisation des péages urbains, vélo en libre-service, auto-partage, notamment) avec une gestion participative associant les habitants, les associations et les communes.
3. Un plan volontariste de développement des transports collectifs (trains, métros, tramways, bus...) et de

leur intermodalité, avec notamment un objectif de doublement des kilomètres de tramways et bus en site propre et un plan de développement des déplacements « doux » (vélo, marche) avec un « code de la rue ».

4. Un plan volontariste d'éco quartiers : au moins un éco-quartier avant 2012 dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatif ;

5. Introduire dans la loi de nouvelles dispositions : permettant de lutter concrètement contre l'étalement urbain

D) Introduire des signaux économiques plus clairs pour tous les acteurs.

1. Réorganiser la fiscalité environnementale et énergétique en adoptant une « contribution climat énergie » sur les produits dont le contenu en carbone ou en énergie est élevé (carburants, combustibles).

2. Orienter les aides publiques vers les projets sobres en carbone et en énergie

E) Décarboner et réduire la production d'énergie

1. Passer de 9 % à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2020 et viser, si possible, 25 %.

2. Faire des DOM une vitrine de l'excellence climatique, notamment en visant une part de 50 % d'énergies renouvelables en 2020

3. Amplifier les efforts de recherche et de développement pour préparer l'avenir énergétique, en priorité sur : l'industrie solaire, le stockage de l'électricité, les réseaux intelligents et les biocarburants de deuxième génération. Expérimenter le captage et stockage industriel du dioxyde de carbone.

Par ailleurs, le groupe émet un constat de désaccord sur l'avenir du parc nucléaire.

Groupe 2 : «Préserver la biodiversité et les ressources naturelles»

A) Stopper partout la perte de biodiversité

1. Afin de préserver la biodiversité, notamment «ordinaire» sur tout le territoire, le groupe propose de construire la trame verte nationale, tissu vivant du territoire, qui assure les continuités et les proximités entre milieux naturels permettant aux espèces de circuler et d'interagir et aux écosystèmes de fonctionner. *(LA manière de mettre en oeuvre la trame verte suscite l'opposition de la FNSEA et de l'APCA).*

2. Dans les collectivités de l'outre-mer, l'activité minière est rendue exemplaire en matière sociale et environnementale dans les 5 prochaines années, notamment en éradiquant l'orpaillage illégal, en abandonnant le projet minier de la montagne de Kaw en Guyane, *(pas d'accord de certains participants)* remplacé par un programme de développement durable des communes concernées,

3. Concernant l'eau, le groupe propose de se fixer pour 2015 un objectif ambitieux en matière d'atteinte du bon état écologique (2/3 des masses d'eau de surface). Concernant les pesticides, cela suppose la réduction de leur utilisation, de façon drastique pour les uns, progressive et significative pour les autres (FNSEA et APCA). En revanche, il y a consensus à condition de protéger l'agriculture et l'emploi agricole, pour réduire de façon drastique toutes les pollutions diffuses (produits phytosanitaires, nitrates, PCB, métaux lourds...). Concernant les milieux naturels, cet objectif implique de lancer une dynamique de restauration des rivières rétablissant notamment la libre circulation des poissons, en faisant un exemple par l'effacement des obstacles les plus problématiques pour le saumon -dont un dans l'année qui vient-, l'acquisition de 20.000 ha de zones humides, la mise aux normes d'ici 2012 de toutes les stations d'épuration, de lancer un plan d'économie d'eau potable, et enfin de renforcer d'ici 2012 les protections des aires d'alimentation d'au moins 500 captages importants ou menacés.

4. L'adoption d'une loi d'orientation sur la mer doit permettre de clarifier les responsabilités des différents acteurs et de préciser les axes que la France se donne pour coordonner une gestion systémique de la mer, la pêche française doit être confortée durablement par une gestion des stocks halieutiques par pêche et par un réseau complet d'aires marines protégeant les frayères et nurseries ainsi que les habitats les plus remarquables.

5. L'origine locale des bois doit être privilégiée dans les meilleurs délais possibles. Les marchés publics doivent être approvisionnés à 100% en bois certifiés.

6. Il convient de lancer avec les agriculteurs une révolution agricole doublement verte : - augmenter de façon significative les financements du développement rural et de l'agro-environnement ; - réorienter la recherche et l'enseignement agronomiques au service d'une agriculture écologique et productive ; - afin de préserver la diversité génétique dans nos terroirs, un catalogue des variétés locales et traditionnelles est proposé, permettant les échanges, la commercialisation à petite échelle, et l'enrichissement de la biodiversité domestique et cultivée.

7. Les patrimoines naturels les plus remarquables et menacés font l'objet d'un effort accru de protection, par la mise en oeuvre d'une stratégie de développement des aires protégées et par la mise en place d'un plan de conservation et de restauration pour les 131 espèces les plus menacées de France

B) Organiser l'action en faveur de la biodiversité

1. regrouper les nombreux établissements publics concernés dans une seule organisation traitant de la biodiversité (pourquoi pas une agence ?).

Il est proposé de travailler à l'introduction d'un critère biodiversité et carbone dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement des Collectivités Territoriales et, à pression fiscale constante, de basculer progressivement d'un régime de taxation du capital et du travail à une fiscalité sur la consommation d'espaces et de ressources naturelles, notamment sur l'artificialisation des sols dans le cadre de la TFB, afin d'inciter à la densification urbaine de qualité.

C) Connaître et faire connaître la biodiversité

1. Le Système d'Information sur la Nature et les Paysages devient un observatoire de la biodiversité

2. Dans le prolongement de l'Institut Français de la Biodiversité et du Bureau des Ressources Génétiques, une fondation de coopération scientifique est créée, en doublant leurs moyens, afin de renforcer la collaboration entre les établissements publics de recherche, en associant les collectivités territoriales, les entreprises, les associations et faisant de la pluridisciplinarité et de la transparence ses axes fondateurs.

3. Les sciences de l'écologie et leur enseignement doivent impérativement être développés du primaire au supérieur

D) Agir pour sauver la biodiversité planétaire, au-delà de nos frontières

1. La présidence française de l'Union européenne lance un volet biodiversité ambitieux, notamment sur la mer, l'outre-mer européen, les espèces invasives, la protection des sols et positionne la France comme une force motrice sur le sujet.

2. Au niveau international, des moyens supplémentaires sont accordés afin de faire aboutir l'initiative française de mobilisation internationale de l'expertise scientifique pour la biodiversité (IMOSEB)

Groupe 3 : «Instaurer un environnement respectueux de la santé»

A) S'assurer d'une cohérence d'action globale visant à établir une harmonie entre environnement et santé humaine.

1. Elaborer un Plan National Santé Environnement 2.

2. Développer une politique ambitieuse de substitution et d'innovation.

3. Renforcer le principe de responsabilité environnementale pollueur payeur et les contrôles

B) Réduire drastiquement l'émission et la dispersion dans les milieux (air, eau, sols et sédiments) des polluants connus pour leur caractère nocif pour la santé.

1. Réduire significativement les rejets polluants dans tous les milieux.

2. Se donner de nouvelles ambitions pour la préservation de la qualité de l'air.

2.1.1 Fixer de nouveaux objectifs quantifiés en matière de pollution de l'air extérieur.

2.1.2 Accroître la surveillance et la prévention de la qualité de l'air intérieur.

3. Réduire les inégalités face au bruit.

4. Maintenir durablement la qualité de l'eau potable.

5. Traiter les pollutions historiques des sols.

6. Accroître la vigilance pour les populations à risques.

C) Prévenir ou anticiper les risques liés aux produits, aux techniques et aux modifications de l'environnement.

1. Réduire l'utilisation des phytosanitaires et interdire les plus dangereux.

2. Engager une dynamique nouvelle sur les substances chimiques et les produits et leur impact sur la santé.

3. Anticiper les risques liés aux nanomatériaux.

4. Prévenir les risques naturels et technologiques.

D) Renforcer et partager les connaissances dans le domaine des liens entre la santé et l'environnement.

1. Changer d'échelle dans le domaine de la recherche et de l'évaluation et asseoir l'expertise

2. Changer d'approche dans la surveillance et la veille environnementale et sanitaire.

3. Développer la formation et l'information.

Groupe n°4 : «Adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, agroalimentaire, pêche, distribution, forêt, usages durables des territoires»

Seul le thème de l'agriculture et de l'alimentation a été traité.

A) Aller vers 100% d'agriculture durable à terme

1. Mettre en place en 2008 une démarche de certification/notation environnementale.

2. Viser 50 % des exploitations dans la démarche d'ici 2012

B) Satisfaire les attentes environnementales de la société

1. Atteindre 10 % de produits à haute valeur environnementale hors bio d'ici 2013, et intégrer dès 2008 des prescriptions environnementales dans les labels administrés.
2. Atteindre 6 % de la SAU ou équivalent en bio d'ici 2010 et 20 % en 2020.
3. Atteindre 20% de produits bio dans la restauration collective d'ici 2012

C) Réduire les pollutions diffuses

1. Interdire l'usage des substances les plus dangereuses dès que possible et réduire fortement l'usage des pesticides à moyen terme. L'interdiction des substances les plus dangereuses d'ici 2 à 4 ans à mesure de la disponibilité de solutions.
2. Résorber l'ensemble des cas de dépassement des normes relatives à l'eau potable et à l'eutrophisation en réduisant les pollutions par les nitrates et le phosphore en 5 à 10 ans.
3. Supprimer les déséquilibres chroniques dans les territoires en matière de ressource en eau d'ici 2012.
4. Promouvoir les variétés végétales qui manifestent une faible dépendance vis-à-vis des intrants.
5. Protéger les aires d'alimentation de l'ensemble des captages d'ici 2012.

D) Restaurer la biodiversité et avoir des actions territorialement cohérentes

1. Constituer une trame verte nationale.
2. Agir fortement sur la pêche

E) Réorienter fondamentalement dès 2008 la recherche et la formation des agriculteurs vers des modes d'agriculture durables.

F) Autres mesures

1. Promouvoir les circuits courts
2. Education du consommateur

Groupe 5 : «Construire une démocratie écologique : Institutions et gouvernance»

1. La reconnaissance des partenaires environnementaux : un statut pour les acteurs représentatifs et légitimes en matière de protection de l'environnement.

2. Une stratégie nationale de développement durable validée par le Parlement, associant les collectivités territoriales à travers une Conférence des élus, ainsi que l'ensemble des acteurs de la Société civile à travers un Conseil économique et social rénové.

3. Des décisions publiques construites dans la transparence, fondées sur la concertation et la participation, impliquant l'accès à l'information, l'évaluation et l'expertise pluraliste, et suivies d'une application effective.

4. Une gouvernance d'entreprises intégrant l'environnement et le développement durable en tant qu'opportunités stratégiques et sources de création de valeur durable. Cet objectif appelle : l'implication des dirigeants, la responsabilisation des conseils d'administration et instances de direction, l'instauration d'un dialogue ouvert avec les parties prenantes externes, un élargissement des missions des institutions représentatives du personnel et un renouvellement des thèmes de la négociation collective de branches et d'entreprise ; et des dispositions adaptées aux types et à la taille des entreprises.

Par ailleurs, trois dimensions transversales, qui concernent l'ensemble des groupes du Grenelle, ont émergé : l'éducation pour l'environnement, la recherche et l'innovation, la dimension internationale. La mise en mouvement de l'ensemble des acteurs, la mobilisation des moyens nécessaires au respect du cadre juridique existant, la prise en compte de la dimension européenne, apparaissent comme trois conditions de succès essentielles.

A. Programme d'actions : Institutions. Etablir les bases d'une démocratie écologique

1. La reconnaissance des partenaires environnementaux : un statut pour les acteurs représentatifs et légitimes de la protection de l'environnement.
2. Réformer le Conseil économique et social, pour qu'il joue son rôle de représentation et de contribution de la société civile dans la participation à l'élaboration des politiques publiques et favorise les régulations.
3. Une stratégie nationale (SNDD) validée par le Parlement, pour assurer la gouvernance et la cohérence de toutes les politiques vis à vis du développement durable.
4. Des Commissions parlementaires de l'environnement et du développement durable.
5. Développer la démarche de débat public
6. Systématiser les études d'impact de durabilité

B. Programme d'actions : les décisions publiques – gouvernance, expertise et participation citoyenne à la décision publique.

1. Etablir la production et la garantie de l'accès à l'information environnementale comme une politique publique en soi en appui de l'évaluation environnementale
2. Assurer l'accès aux expertises, en assurant leur transparence, le partage du savoir et leur pluralisme, et en

développant la recherche appropriée.

3. Instituer une haute autorité indépendante de médiation des conflits sur l'expertise et l'alerte.

4. Assurer l'essor des institutions et instaurer des mécanismes territoriaux de participation ayant vocation à intégrer le

développement durable aux différentes échelles de territoires.

5. Un Etat eco-responsable

C. Programme d'actions : Intégration du Développement durable et éco-responsabilité des acteurs privés – environnement durable dans l'entreprise et sur les marchés

1. Renforcer le développement durable dans la stratégie et le « gouvernement » des entreprises.

2. Intégrer le développement durable dans les instances de dialogue et de négociation de l'entreprise ou de leurs établissements, et définir les modalités de l'accès à l'expertise sur les thématiques environnementales.

3. Assurer que l'information sur les acteurs et sur les produits favorise les comportements éco et socialement responsables et valoriser les bonnes pratiques.

Groupe 6 : «Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi»

Programme n° 1 : Améliorer et mieux diffuser les indicateurs de développement durable

- Elaborer des indicateurs agrégés de développement durable tels que le PIB vert, l'empreinte écologique ou le capital public naturel.

- Mettre en place et diffuser au Parlement et auprès du public un tableau de bord d'indicateurs de développement durable de la Nation.

Programme n° 2 : Donner une information écologique sur les produits et les services

- Généraliser les informations environnementales présentes sur les produits et services.

- Rendre plus visibles les actes et achats éco-responsables ; développer l'éducation et la formation aux achats éco-responsables, dans la sphère publique comme dans la sphère privée ; amplifier les campagnes de mobilisation sur l'énergie, les déchets et l'éco-consommation.

Programme n° 3 : Promouvoir une publicité responsable

- Constituer un observatoire pour améliorer la connaissance des impacts sur l'environnement et la santé des matières et des produits.

- Encadrer plus strictement la publicité au regard du développement durable,

- Passer d'une logique d'autorégulation à une logique de corégulation de la publicité pour mieux garantir des publicités respectueuses de l'environnement.

Programme n° 4 : Mobiliser les outils économiques en faveur de l'environnement

- Evaluer l'impact environnemental des outils économiques existants,

- Réduire, en l'absence d'un accord international significatif sur la réduction des émissions de CO2, les risques de fuite d'émission de gaz à effet de serre et de pertes de compétitivité via un ajustement aux frontières

- Mettre en place une Contribution Climat-Energie.

- Mieux incorporer dans les prix les caractéristiques environnementales liées à la production et l'utilisation des produits.

Programme n° 5 : Mettre en place une tarification efficace des nuisances liées aux transports

- Revoir les valeurs des différentes externalités (pollution, effet de serre, congestion, biodiversité...) utilisées dans les calculs de rentabilité socioéconomique. *Cette action fait consensus au sein du groupe de travail.*

- Mettre en place un péage kilométrique poids lourds sur le réseau routier national non concédé.

- Mettre en place une éco-pastille modulée sur les émissions CO2 des voitures, avec un système de bonus/malus.

Programme n° 6 : Favoriser la recherche et le développement des technologies favorables à l'environnement

- Mener une politique ambitieuse en matière de recherche-développement pour les innovations éco-responsables, en mettant l'accent sur la phase de transition vers l'industrialisation.

- Stimuler les projets de recherche visant à évaluer les impacts socioéconomiques des politiques environnementales, en particulier leurs incidences sur la compétitivité, le pouvoir d'achat et l'emploi.

- Mettre en place au sein de l'ADEME un fonds de soutien au développement de démonstrateurs de technologies éco-responsables.

- Mieux former et motiver les acheteurs publics à l'achat éco-responsable et mieux former les agents publics à l'éco-utilisation.

Programme n° 7 : Promouvoir une économie circulaire et de fonctionnalité

- Faire mieux connaître les premières expériences déjà engagées en matière d'économie de fonctionnalité.
- Faciliter le développement d'une économie de fonctionnalité.
- Promouvoir une véritable économie circulaire

Programme n° 8 : Sensibiliser et former à l'écologie et au développement durable

- Développer et renforcer les actions d'éducation et de sensibilisation à l'écologie et au développement durable, à l'école, au collège et au lycée.
- Généraliser l'enseignement de l'écologie et du développement durable dans les filières professionnelles et supérieures.
- Mobiliser les outils de la formation tout au long de la vie pour accompagner les transitions professionnelles liées au développement durable.

Atelier OGM

Il ressort les points suivants :

Les connaissances et la recherche publique sur les incidences des manipulations génétiques doivent être renforcées. Une haute autorité unique donnant des avis au gouvernement sur chaque OGM doit être mise en place . Avant la fin du printemps 2008, l'adoption d'une loi traitant des OGM (*consensus*), créant la haute autorité (*consensus*), et déclinant en particulier les principes du libre choix de produire et de consommer (*consensus*) avec ou sans OGM (*consensus mais débat sur les seuils*), du pollueur-payeur (*consensus*) et de la responsabilité (*pas de consensus sur les déclinaisons ratiques*), de non-brevetabilité du vivant (*consensus sur la non brevetabilité du génome*), de transparence et de participation citoyenne (*consensus*), d'évaluation préalable et continue de chaque OGM (*consensus*), sur les critères environnementaux et sanitaires (*consensus*), et du développement durable (*consensus*).

Atelier «Déchets»

- A) Réduire la production de déchets et développer le recyclage
- B) Assurer la réduction des impacts sur la santé et sur l'environnement de nos modes de gestion des déchets
- C) Renforcer la sensibilisation et l'information
- D) La place de l'incinération (débat, pas de consensus, blocage, ...)

Agenda 21 locaux

Au niveau local, des communes ont élaboré des **Agenda 21**. Les thèmes abordés se retrouvent dans les projets mentionnés ci-dessus, et sont donc pris en compte dans notre questionnaire.

<http://www.mairie-annemasse.fr/article/archive/466/>

<http://www.annecy.fr/index.php?id=351>

http://www.ville-crangevrier.com/pagesfr/maitrisee_19.htm

<http://www.isere-agenda21.fr/10258-projet-agenda-21-departement-isere.htm>

Réseau Ecoconso (région wallone, Belgique)

En parallèle à notre projet, le réseau wallon EcoConso développe un projet similaire au nôtre. Les deux projets étant réellement concomittents, nous n'avons pu nous inspirer de leur travail pour réaliser notre questionnaire. Néanmoins, il est intéressant de noter que la structure de leur questionnaire est semblable au nôtre, avec des questionnaires de type ouvert, et des exemples pour chaque question.

www.ecoconso.be

Ma commune...

Pôle I - consommation responsable :

Commerce équitable

consomme des produits équitables Oxfam-Fairtrade, Oxfam-Made in dignity et/ou labellisés Max Havelaar dans les administrations communales

Propose à toutes les institutions de la commune d'intégrer les critères du commerce équitable dans l'attribution des marchés publics

Vêtements propres

Conditionne le choix des fournisseurs en uniformes, vêtements professionnels, de protection et de sport à l'engagement du fournisseur de respecter les droits des travailleurs dans ses filières d'approvisionnement.

Intègre dans ses appels d'offres et contrats de fourniture ou de service des critères relatifs au respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et à une vérification du type de la Fair Wear Foundation

Agriculture biologique

consomme des produits issus de l'agriculture biologique et accorde la priorité à des produits biologiques de saison et produits localement

appuie les initiatives commerciales favorisant l'accès des consommateurs aux produits issus de l'agriculture biologique locale.

Eco consommation

Propose une formation aux employés pour mieux connaître les fonctionnalités des appareils (copie recto verso, fonction réduction, mise en veille...)

Diminue la consommation de produits d'entretien ; préfère les produits concentrés et le matériel de nettoyage réutilisable (éviter par exemple les lingettes jetables).

Economie sociale

Soutien les initiatives d'insertion sociale en faisant la promotion, auprès des citoyens, des associations et du monde économique, de la consommation des biens et services fournis par les acteurs locaux d'insertion sociale.

Promeut les initiatives de réemploi en développant des partenariats avec des acteurs du réemploi sur le service d'enlèvement des "encombrants" ou d'autres déchets

Finance éthique et solidaire

se soumet à une évaluation externe relative à l'intégration de normes sociales et environnementales dans sa politique d'investissement de l'argent public.

Place son argent (court terme) sur des comptes d'épargne éthique et solidaire, qui finance des projets actifs dans l'environnement, la culture et l'économie sociale.

Utilisation rationnelle de l'énergie

Diminue la consommation énergétique au niveau du matériel de bureautique

Maîtrise la consommation énergétique des locaux en organisant des séances d'information et de sensibilisation aux bonnes pratiques pour le personnel.

Pôle II – gestion et planification durable :

Aménagement du territoire

Veille à ce que les nouvelles urbanisations intègrent les critères du développement durable

Favorise l'aménagement d'espaces publics accessibles et conviviaux.

Mobilité douce

Entretien, balise, répertoire, sauvegarde les petites voies publiques pour l'usage des non motorisés

Renforce la sécurité des piétons : entretien et élargi les trottoirs, soigne les traversées piétonnes (rétrécissement de chaussée, éclairage adapté, marquage au sol, signalisation).

Prévention des déchets

Met en place une structure de concertation. Sur base d'une démarche participative et volontaire, ma commune développe une structure de concertation qui définissent ensemble une série d'actions à mener en terme de prévention.

Développe le compostage à domicile en soutenant la formation de guides composteurs et en facilitant l'achat de compostières individuelles.

Protection de la nature

Diminue fortement l'application de pesticides. Accepte ou prévient les « herbes folles » par des réaménagements adéquats.

Conçoit, aménage et gère les espaces publics (parcs, jardins publics, ...) au profit de la biodiversité.

Energie

Désigne un échevin responsable de l'énergie.

Réalise un audit énergétique des bâtiments les plus énergivores.

Pôle III – citoyenneté et solidarité internationale :

Participation citoyenne

Initie des consultations populaires sur des questions simples ou sur lesquelles il est possible de faire des choix entre plusieurs alternatives (en aménagement du territoire, en mobilité...).

développe un agenda 21 local

Solidarité internationale

S'engage via une note politique générale du collège à développer une politique de coopération Nord-Sud.

Met en place un système de formation des gestionnaires communaux du Sud lorsque il existe des relations de jumelage avec des municipalités du Sud.

Accueil les population étrangères

gère activement et positivement l'installation sur son sol de demandeurs d'asile, notamment dans le cadre du plan de répartition

outille ses services pour qu' ils puissent accueillir correctement et répondre aux problèmes administratifs des étrangers.

BIBLIOGRAPHIE

Pour aller plus loin :

BROWN Lester R. Le plan B. Pour un pacte écologique mondial. Editions Calmann-Lévy, 2007 (2006 pour la version original en anglais, avec le titre "PLAN B.0 : Rescuing a Planet under Stress and a Civilization in trouble")

HULOT Nicolas (Avec le comité de veille écologique). Pour un pacte écologique. Calmann-Lévy, 2006

DESAI Pooran et KING Paul. One planet living. Edité par Alistair Sawday Publishing, 2006

L'atlas environnemental. Hors série du Monde diplomatique, octobre 2007

International Human Dimensions Programme on Global Environmental Change (IHDP):

<http://www.ihdp.org>

OECD Fact Book of 100 Indicators:

[http://thesius.sourceoecd.org/vl=1430267/cl=18/nw=1/rpsv/factbook/Composite indicators](http://thesius.sourceoecd.org/vl=1430267/cl=18/nw=1/rpsv/factbook/Composite%20indicators)

Information Server on Composite Indicators:

<http://farmweb.jrc.cec.eu.int/CI/>

MDG Dashboard:

http://esl.jrc.it/dc/mdg8/index_ia.htm

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001500/150005e.pdf>

UN Division for Sustainable Development, Indicators of Sustainable Development:

<http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/isd.htm>

UN, 2001. Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies :
<http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/indisd/indisd-mg2001.pdf>

UN System-wide Earthwatch:
<http://earthwatch.unep.net/indicators/index.php>

UNESCO, Division of Ecological and Earth Sciences:
<http://unesco.org/mab/>

IISD Compendium of Sustainable Development Indicator Initiatives and Publications:
<http://www.iisd.org/measure/compendium/>

IGOS Partnership:
<http://www.igospartners.org/>

Group on Earth Observations:
<http://earthobservations.org/>

Scientific Committee on Problems of the Environment (SCOPE):
<http://www.icsuscope.org/>

European Environment Agency's Core Set of Indicators:
<http://themes.eea.eu.int/IMS/CSI>